



Mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières

République Française  
Département de la Haute-Garonne

# Conseil Municipal 13 avril 2021



# Ordre du jour

## ***FINANCES LOCALES***

1. Protocole transactionnel avec l'association RESO pour la cuisine partagée
2. Banque des Territoires : avenant relatif à la modification de la périodicité des remboursements de l'emprunt
3. Crédit Agricole : Autorisation de signature d'un dossier d'emprunts complémentaires
4. Approbation du compte de gestion 2020 - Budget communal
5. Approbation du compte administratif 2020 - Budget communal
6. Affectation des résultats 2020 - Budget communal
7. Taux d'imposition 2021



# Ordre du jour (Suite)

## **FINANCES LOCALES**

8. Approbation des subventions 2021 versées aux associations
9. Approbation du budget communal 2021
10. Approbation du compte de gestion 2020 – Budget annexe « Clos du Trujol »
11. Approbation du compte administratif 2020 – Budget annexe « Clos du Trujol »
12. Approbation du budget annexe « Clos du Trujol » 2021

## **COMMANDE PUBLIQUE**

13. Attribution et signature des marchés relatifs à la construction du nouveau complexe scolaire élémentaire



# Ordre du jour (Suite)

## ***FONCTION PUBLIQUE***

14. Suppression d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe
15. Mise à jour du tableau des effectifs

## ***INTERCOMMUNALITE***

16. Délibération portant approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

## ***VOIRIE***

17. Convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne relative à la réalisation de cheminements piétonniers hors chaussée



## Ordre du jour (Suite et fin)

### ***AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES***

Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2022

### ***POINTS COMPLEMENTAIRES***

#### Sécurité :

Retour sur l'exercice du Plan Particulier d'Intervention (PPI)  
des Etablissements LACROIX

#### Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Présentation du rapport annuel sur le service public de  
prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés  
pour l'année 2019



# Compte-rendu des décisions prises depuis le 16 février 2021

**DECISION N° D. 2021-01 du 4 mars 2021 :**

**Demande De Subvention de soutien à l'investissement auprès du département pour l'acquisition de matériels informatiques dans le cadre du projet « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité ».**

Il est autorisé le dépôt d'une **demande de subvention** (Dotation de soutien à l'investissement) auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne, en vue d'aider au financement du **projet d'acquisition de matériels informatiques**.

La demande de subvention porte sur un montant de **1 120,80 € HT** pour un projet dont le coût global est estimé à 5 604,00 € HT, soit **20 % de la dépense totale du projet**.



# Compte-rendu des décisions prises depuis le 16 février 2021

**DECISION N° D. 2021-02 du 8 mars 2021 :**

**Suppression de la régie de recettes « communication »**

Considérant que cette régie ne fonctionne plus et ne correspond plus aux pratiques municipales en matière de communication institutionnelle, il est décidé la **suppression de la régie de recettes « Communication »** pour l'encaissement des contributions des entreprises souhaitant disposer d'encarts publicitaires dans les publications municipales. L'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant est fixé à 1 220 € est supprimée.

La suppression de cette régie prendra effet dès le 10 mars 2021.



# Compte-rendu des décisions prises depuis le 16 février 2021

**DECISION N° D. 2021-03 du 8 mars 2021 :**

**Suppression de la régie de recettes pour la perception des droits de place du marché de plein vent**

Considérant qu'en l'absence de régisseur placier cette régie ne fonctionne plus et qu'il conviendra à terme de réorganiser la gestion des autorisations d'occupation du domaine public, il est décidé la **suppression de la régie de recettes pour la perception des droits de place du marché de plein vent.**

L'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant est fixé à 1 220 € est supprimée.

La suppression de cette régie prendra effet dès le 10 mars 2021.



# Compte-rendu des décisions prises depuis le 16 février 2021

**DECISION N° D. 2021-04 du 17 mars 2021 :**

**Acquisition d'un véhicule utilitaire léger d'occasion pour les besoins des services techniques**

Un marché à procédure négociée est passé avec la société CITROËN - PSA RETAIL Toulouse Etats Unis, pour l'**acquisition d'un véhicule d'occasion** CITROËN Berlingo Fourgon M VTI 95 Confort Essence blanc, immatriculé ER-420-ER, mis en circulation le 12/10/2017, d'une puissance fiscale de 8CV, affichant 34 091 km au compteur et garanti 12 mois.

Le marché est conclu pour un montant forfaitaire total maximum de **11 600 € TTC** (frais de mise à la route inclus)



# Compte-rendu des décisions prises depuis le 16 février 2021

**DECISION N° D. 2021-05 du 25 mars 2021 : MARCHE N°2020-07**

**Fonds de concours pour le marché de travaux relatif à la construction d'un complexe scolaire élémentaire**

Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention (**fonds de concours**) auprès de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, en vue d'aider au **financement du projet de construction d'un complexe scolaire élémentaire**.

La demande de subvention porte sur un montant de **30 000 € HT** pour un projet dont le coût global est estimé 3 953 567 € HT, soit **0,76 % de la dépense totale du projet**.



# 1. Protocole transactionnel avec l'association RESO pour la cuisine partagée

Projet: **Cuisine partagée** avec l'EHPAD afin de fournir en liaison chaude les repas des écoles de la commune

## Rappel:

- Délibération n° 03/04 du 11 février 2014, le conseil municipal de Sainte-Foy-de-Peyrolières a décidé d'attribuer à l'EHPAD « L'Albergue », membre de l'association RESO, une aide financière à l'investissement d'un montant de **50 000 €** pour les travaux d'agrandissement de la cuisine.
- Fin des travaux décembre 2017
- Fin 2020: sollicitation du versement par l'association RESO

➤ Mode opératoire pour solder cet engagement



# 1. Protocole transactionnel avec l'association RESO pour la cuisine partagée

Versement de la participation initiale en trois annuités échelonnées sur les exercices budgétaires 2021, 2022 et 2023 et réparties comme suit :

- **15 000 € en 2021**
- **15 000 € en 2022**
- **20 000 € en 2023**

**Proposition:**

**APPROUVER** le protocole transactionnel à intervenir avec l'association RESO, gestionnaire de l'EHPAD « L'Albergue »

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le protocole transactionnel susvisé ainsi que tous les documents administratifs ou budgétaires s'y rapportant.

**INSCRIRE** les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce protocole sur les BP 2021, 2022 et 2023 de la commune.



# Nouveau complexe\* scolaire élémentaire



\* Utiliser « complexe » plutôt que « groupe » qui porte à confusion car hors école maternelle



# 1. Réalisation d'un emprunt pour le financement partiel des travaux de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire

- Nécessaire de recourir à un **premier emprunt**.
- Cet emprunt vient en **complément** des capacités d'**autofinancement** de la commune et des **subventions** sollicitées.

## Plan de financement prévisionnel

Emplois	Montant HT	Ressources	Montant HT
Acquisition du bâtiment	0 €	Autofinancement	934 941€
Travaux	3 953 567 €	Subventions Ville / EPCI	30 000€
Etudes (MOA/MOE)	554 765 €	Subventions Département	300 000 € en 2021 300 000 € en 2022
Autres	121 549 €	Subventions Région	60 000€
	€	Subventions Etat / Europe	300 000 € en 2021 300 000 € en 2022
	€	Autres subventions : CAF	90 000€
		Besoin d'emprunt (*)	2 314 940€ en HT
<b>Coût total du projet</b>	<b>4 629 881,00€</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>4 629 881,00€</b>

Extrait du  
Conseil Municipal du  
16 février 2021



# Nouveau complexe scolaire élémentaire

Evolution du plan de financement en fonction des subventions

	2021	2022	
Ressources	Montant HT		
Autofinancement 2018 à 2020	395 100 €		
Autofinancement 2021 à 2022	90 000 €	560 917 €	1 046 017 € > 20% 4 629 881 €
Emprunt Banque des territoires EDUPRET sur 40ans	2 314 940 €		
Emprunt CA 650k€ 25ans	65 000 €	585 000 €	
Prêt CAF		30 000 €	
<b>Emprunts Banques et CAF</b>	<b>2 379 940 €</b>	<b>615 000 €</b>	<b>2 994 940 €</b>
Subventions Etat: DETR+DSIL	300 000 €	300 000 €	
Dotations de Soutien à l'Investissement Local		200 000 €	
Subventions Département	300 000 €	300 000 €	
Alignement sur la DSIL		200 000 €	
Autres subventions : CAF	63 000 €	27 000 €	
Subventions Région		60 000 €	
Fond de concours EPCI 3CG	30 000 €	30 000 €	
<b>Total Subventions</b>	<b>693 000 €</b>	<b>1 117 000 €</b>	<b>1 810 000 €</b> Taux de subvention 39% sur 4 629 881€
<b>Total des ressources</b>	<b>3 162 940 €</b>	<b>2 292 917 €</b>	<b>5 455 857 €</b>

Taux de subvention de 30% à 39% depuis dernier Conseil municipal



# 1. Réalisation d'un emprunt pour le financement partiel des travaux de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire

- Caractéristiques de l'offre proposée par :  **BANQUE des TERRITOIRES** |  **Caisse des Dépôts GROUPE**
- Montant du contrat de prêt :** **2 314 940€**
- Durée du contrat de prêt :** **40 ans**
- Objet du contrat de prêt :** **Financement des investissements–Edu Prêt**
- Périodicité :** **Trimestrielle**
- Taux d'intérêt:** **Livret A + 0,6 %**

Extrait du  
Conseil Municipal du  
16 février 2021



## 2. Banque des Territoires : avenant relatif à la modification de la périodicité des remboursements de l'emprunt

L'offre initiale proposée prévoyait une **périodicité trimestrielle** de remboursement des échéances de la phase d'amortissement. Afin de s'accorder plus de souplesse en matière budgétaire, notamment sur la période 2022-2024, modifier la périodicité des remboursements pour une **périodicité annuelle**

### Proposition:

**AUTORISER** la signature de l'avenant au contrat de prêt conclu avec la **BANQUE DE TERRITOIRES**

**DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ensemble ou séparément les conventions à intervenir avec la **BANQUE DE TERRITOIRES** et pour procéder aux diverses opérations prévues dans les contrats de prêt.



## 2. Banque des Territoires : avenant relatif à la modification de la périodicité des remboursements de l'emprunt

- Caractéristiques de l'offre proposée par :



**Montant du contrat de prêt :**

**2 314 940€**

**Durée du contrat de prêt :**

**40 ans**

**Objet du contrat de prêt : Financement des investissements–Edu Prêt**

**Périodicité :**

**Annuelle**

**Taux d'intérêt:**

**Livret A + 0,6 %**



## 2. Réalisation d'un emprunt complémentaire pour le financement partiel des travaux de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire

- Caractéristiques de l'offre long terme proposée par :



Montant du contrat de prêt : **1 100 000€**

Durée du contrat de prêt : **25 ans**

Objet du contrat de prêt : **Financement des investissements**

Périodicité : **Trimestrielle**

Taux d'intérêt: **1,07 %**



## 2. Réalisation d'un emprunt complémentaire pour le financement partiel des travaux de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire

- Caractéristiques de l'offre prêt relai FCTVA proposée par :



Montant du contrat de prêt : **800 000€**

Durée du contrat de prêt : **2 ans in fine**

Objet du contrat de prêt : **Prêt relai FCTVA débloqué sur présentation des factures remboursables à tout moment sans pénalités**

Périodicité : **Annuelle**

Taux d'intérêt : **0,70 %**



### 3. Crédit Agricole : Autorisation de signature d'un dossier d'emprunts complémentaires

A la demande de l'établissement prêteur, des précisions ont été apportées par la commune dans ce dossier et il est apparu nécessaire de **réévaluer les besoins de financement** de l'opération.

La commune s'est donc rapprochée du CREDIT AGRICOLE pour convenir d'une nouvelle offre ajustée aux besoins de l'opération.

Au regard des caractéristiques offertes, il est proposé de retenir la **nouvelle offre** faite par le CREDIT AGRICOLE



### 3. Crédit Agricole : Autorisation de signature d'un dossier d'emprunts complémentaires

- Caractéristiques de l'offre long terme proposée par :



**Montant du contrat de prêt :** **650 000€**

**Durée du contrat de prêt :** **25 ans**

**Objet du contrat de prêt :** **Financement des investissements**

**Périodicité :** **Trimestrielle**

**Taux d'intérêt:** **1,08 %**



### 3. Crédit Agricole : Autorisation de signature d'un dossier d'emprunts complémentaires

- Caractéristiques de l'offre prêt relais FCTVA proposée par :



**Montant du contrat de prêt :**

**950 000€**

**Durée du contrat de prêt :**

**2 ans in fine**

**Objet du contrat de prêt :** Prêt relais FCTVA débloqué sur  
présentation des factures remboursable à tout moment sans pénalités

**Périodicité :**

**Annuelle**

**Taux d'intérêt:**

**0,70 %**



### 3. Crédit Agricole : Autorisation de signature d'un dossier d'emprunts complémentaires

Demande au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer un contrat de prêt avec le **CREDIT AGRICOLE** selon les modalités exposées ci-dessus

#### Proposition:

**AUTORISER** la signature des conventions de financement avec le **CREDIT AGRICOLE**

**DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ensemble ou séparément les conventions à intervenir avec le **CREDIT AGRICOLE** et pour procéder aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

**ANNULER ET DE REMPLACER PAR LA PRESENTE**, la délibération n° 02-2021 du 16 février 2021 portant sur le même objet.



## 4. Approbation du compte de gestion 2020 - Budget communal

Les comptes de gestion des différents budgets sont établis par Madame la Perceptrice à la clôture des exercices.

Monsieur le Maire les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et le montant des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que les comptes administratifs.

Le compte de gestion 2020 du budget principal de la commune est conforme au compte administratif 2020.



## 5. Approbation du compte administratif 2020 - Budget communal

### FONCTIONNEMENT

dépenses	prévisions	Décisions Mo	réalisations
11 charges à caractère général	457 800		408 980,00
12 charges de personnel	800 000		798 225,18
14 répartition de compensation 3CG	129 408		129 408,00
65 autres charges de gestion	134 821		90 998,93
66 charges financières	31 585		31 045,89
67 charges exceptionnelles	1 000		0,00
022 dépenses imprévues	29 039		0,00
042 révisions ordre entre sections	0		59 522,49
	<b>1 583 653</b>		
023 virement à la section invest	450 000		
<b>total</b>	<b>2 033 653,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 518 180,49</b>

recettes	prévisions	réalisations
13 atténuation de charges	54 655	53 230,53
70 produits des services	84 300	84 708,47
73 impôts et taxes	939 704	952 463,00
74 dotations et participations	446 760	509 279,00
75 autres produits	40 000	41 635,33
76 produits financiers	2	0,00
77 produits exceptionnels	15 110	89 994,40
042 révisions ordre entre sections	0	
	<b>1 580 531</b>	
002 excédent reporté	453 122	
<b>total</b>	<b>2 033 653,00</b>	<b>1 731 310,73</b>
	Résultat exercice	<b>213 130,24</b>

### INVESTISSEMENT

dépenses	prévisions	réalisations	rar
001 résultat reporté	254 028,16		
020 dépenses imprévues	20 400		
16 remboursement dette	89 600	87 894,98	
20 immob. Incorporelles (PLU)	25 000	7 590,85	
21 immob. Corporelles	455 761,60	255 767,21	51 683,99
27 immobilisations financières		66 373,64	
040 révisions ordre entre sections	0	0	
<b>total</b>	<b>844 789,76</b>	<b>417 626,68</b>	<b>51 683,99</b>

**FONCT : Résultat exercices cumulés 666 252,24**

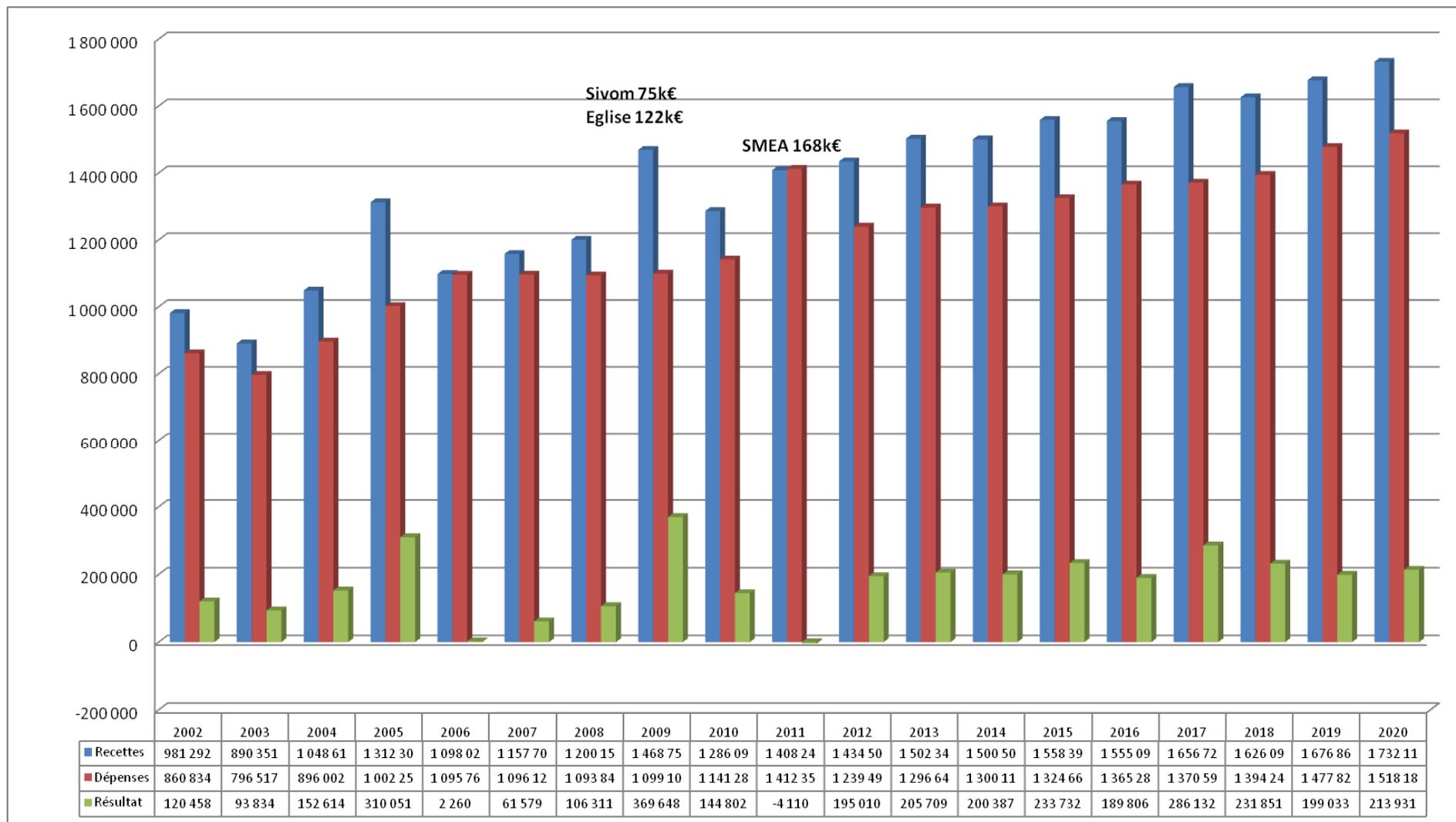
recettes	prévisions	réalisations	rar
021 virement section fonctionnement	450 000		
10 dotations et fonds divers	67 000	70 608,51	
1068 affectation des résultats	304 944,76	304 944,76	
13 subventions investissement	22 845	0	
16 emprunts et dettes assimilées		800,00	
024 produits des cessions	0	0	
040 révisions ordre entre sections	0	59 522,49	
<b>total</b>	<b>844 789,76</b>	<b>435 875,76</b>	<b>0,00</b>
	Résultat exercice	<b>18 249,08</b>	

Affectation des résultats N-1 au budget N	pour mémoire	
Pour combler le 'trou' de l'investissement + les RAR, on affecte	N-2	à N-1
au Cpte 1068 "Inv recettes" :	287 463,07	304 944,76
en prenant sur le résultat cumulé du Fonctionnement, il reste alors au		
au Cpte 002 "excédent de fonc reporté" :	378 789,17	453 122,00
et le résultat cumulé d'investissement est reporté		
au Cpte 001 "solde d'exécution d'inv reporté" :	235 779,08	254 028,16

**INVEST : Résultat exercices cumulés -235 779,08**  
**Résultat des restes à réaliser -51 683,99**  
**INVEST : Résultat global clôture -287 463,07**

# 5. Approbation du compte administratif 2020 - Budget communal

## Fonctionnement



# 5. Approbation du compte administratif 2020 - Budget communal

## Investissement

Investissements 2020	Prévision	Dépenses	RAR
<b>RAR 2019</b>			
Piste cyclable - Atelier INFRA et Actes notariés	5 220	4 344	
Service technique - Architecte Collart et étude Assainist	28 886		
Projet école élémentaire - AMO	15 240		
Complexe scolaire élémentaire - Architecte et BE:APS,APD,PC	17 616		
Terrain Cabrita > Clos du Trujol - Etudes pour dépôt PA	5 093		
Mairie	1 706		
	<b>73 762</b>		
	<b>Engagements en 2020</b>		<b>Reste à réaliser en 2021 et 2022</b>
PLU - Révision générale PLU et schéma assainissement	25 000	7 591	
Service technique - fin études	515	16 908	36 734
Service technique - construction et VRD		Estimation 435 408€ + 160 925€	Subv construction 40%
Piste cyclable - achat terrains et réalisation	1 740	Estimation 370 000€	Subv entre 60% et 80%
Complexe scolaire - AMO, Architecte/BE jusqu'à Appels d'offre	199 974	156 393	5 940
Complexe scolaire élémentaire - Architecte/BE : Suivi construction		0	
Complexe scolaire élémentaire - construction et divers aménagements		Estimation 4 740 000€ + 1 000 000€	Subv construction 35%
Clos du Trujol - aménagements VRD	65 685	66 374	Budget annexe (3lots) dont terrain 59 522€ (2009)
Local associatif sans chauffage sur ancienne STEP	58 546	57 650	
Aménagement cimetière salvetat pour Accessibilité	15 125	14 525	
SDF village réfection cuisine	10 000	0	
Divers: mobilier ext, PI route de Lombez, Ecoles	30 415	5 947	4 990
	<b>407 000</b>		
	<b>480 762</b>	<b>329 732</b>	<b>51 684</b>



## 5. Approbation du compte administratif 2020 - Budget communal

### Investissement: Local multi-activités



## 5. Approbation du compte administratif 2020 - Budget communal

### Investissement: Aménagement cimetière La Salvetat pour accessibilité



## 5. Approbation du compte administratif 2020 - Budget communal

### Proposition:

**APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'année 2020 faisant ressortir un **résultat global cumulé de 378 789,17€**

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du résultat de fonctionnement, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser en investissement pour un montant de – 51 683,99€

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus



## 6. Affectation des résultats 2020 - Budget communal

2020 Budget Général	Dépenses de l'exercice	Restes à réaliser	Recettes de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat
Fonctionnement	1 518 180,49 €		1 731 310,73 €		213 130,24
Investissement	417 626,68 €	51 683,99 €	435 875,76 €		-33 434,91

Sections	Fonctionnement	Investissement	
Report/excédent 2019	453 122,00 €	-254 028,16 €	
Résultat exercice 2020	213 130,24 €	-33 434,91 €	Excédent de Fonct reporté
Résultats cumulés	666 252,24 €	-287 463,07 €	378 789,17 €
Solde d'exécution d'Inv reporté	en tenant compte des RAR	-235 779,08 €	



## 6. Affectation des résultats 2020 - Budget communal

### Proposition:

**AFFECTER** au budget primitif principal 2021 de la commune le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Au compte 1068 - Excédent de Fonctionnement :

**287 463,07 €**

- Au compte 002 - Report à nouveau section de fonctionnement :

**378 789,17 €**



# Tableau des indemnités

Dans le cadre de la **loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019** la communication annuelle d'un état présentant l'ensemble des indemnités brutes , de toutes natures, libellées en euros, perçues par les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein est obligatoire .

Pour l'année 2020, cet état recense les **indemnités perçues par les élus au titre de le précédente mandature et les indemnités perçues par les élus issus du renouvellement général de mars 2020.**

La communication de ce document ne donne lieu à aucun débat et à aucune délibération.



# Tableau des indemnités

NOM ET PRÉNOM	Indemnités brutes annuelles		Observations
	Mandat municipal	Mandat intercommunal	
BANACHE Isabelle	2 082,60 €		
BIANCHINI Nadine	710,42 €		Précédente mandature
BRIQUET Corinne	1 372,18 €		
BRON Michel	4 420,87 €		
CALL Carole	1 372,18 €		
DELCOUDERC Pascal	4 718,54 €		
DESTOUMIEUX Guillaume	710,42 €		Précédente mandature
DIJON Jaky	1 008,09 €		Précédente mandature
DUPIN Sylvie	2 082,60 €		
ESTIBALS Jacques	1 372,18 €		
FELDMANN Franck	2 082,60 €		
GUYS Dominique	4 712,54 €		
KAUFFEISEN Antoine	1 372,18 €		
LESNE Vanessa	1 008,09 €		Précédente mandature
MOUSQUET Isabelle	710,42 €		Précédente mandature
NOUIS Frédéric	1 372,18 €		
PORTE Véronique	4 718,54 €		
REMY Bernard	710,42 €		Précédente mandature
ROQUEBERT Isabelle	1 372,18 €		
SAGODI NOUIS Aniko	710,42 €		Précédente mandature
VIGNAUX Alain	2 082,60 €		
VIVES François	12 078,86 €	7 355,55 €	
<b>TOTAL</b>	<b>52 781,11 €</b>	<b>7 355,55 €</b>	



# Vote des taux d'imposition 2020

Proposition:

Pas d'évolution des taux de la commune en 2020

Taxe d'habitation	<b>18,33 %</b>
Foncier bâti	<b>19,17%</b>
Foncier non bâti	<b>76,51 %</b>



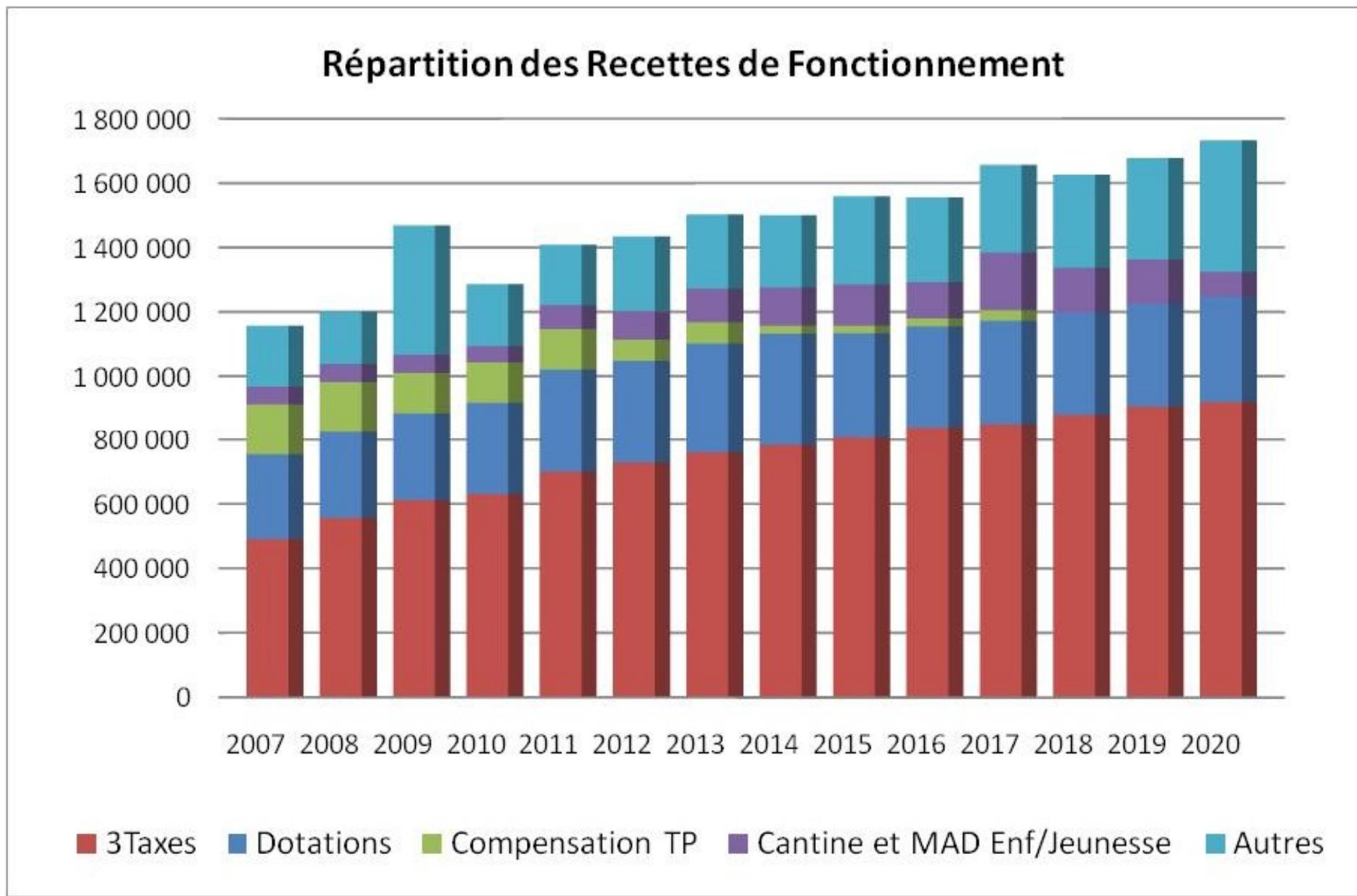
Extrait du  
Conseil Municipal  
du 17 juin 2020

## 7. Taux d'imposition 2021

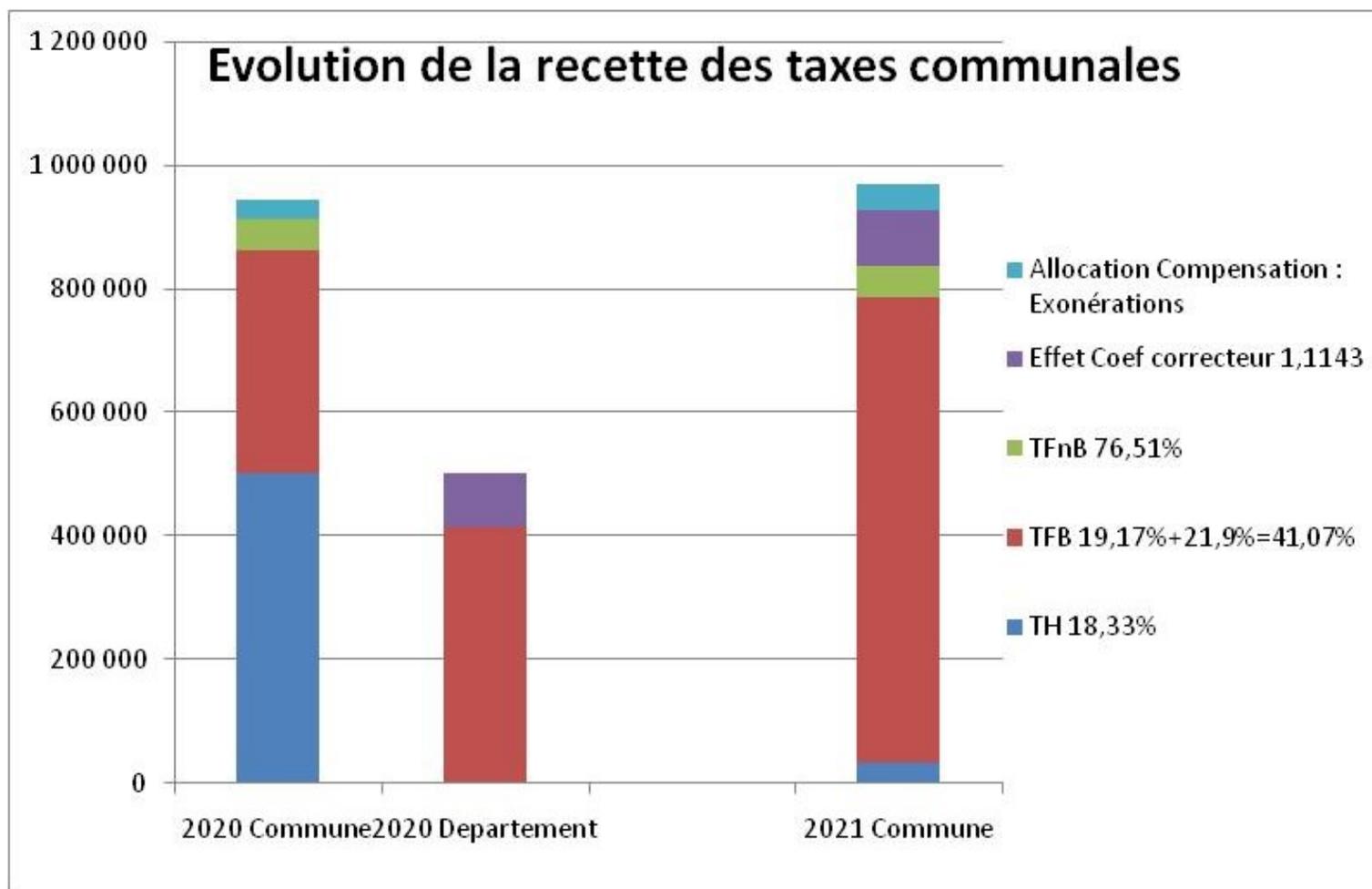
- La **taxe d'habitation** sur les résidences principales a été définitivement **supprimée** par l'article 16 de la loi de finances pour 2020
- L'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.
- Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.
- Suite à cette réforme le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 21,90 % est transféré à la commune
- En conséquence, le taux pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient **41,07%(soit le taux départemental de 21,90 % + le taux communal de 19,17 %)**



## 7. Taux d'imposition 2021



## 7. Taux d'imposition 2021



	TH	TFB	TFnB	Effet Coef correcteur	Allocation Compensation : Exonérations	
2020 Commune	18,33%	19,17%+21,9%=41,07%	76,51%			
2020 Commune	502 725	359 171	49 849		31 541	943 286 €
2020 Departement		413 943	0	88 782		
2021 Commune	34 047	753 223,80	49 885	89 979	41 894	969 029 €

# 7. Taux d'imposition 2021

## Avis des Taxes Foncières en 2021 :

Cumul % commune et % département sur la commune = 41,07%

←

en 2023 ↑

0% Tarification incitative par la 3CG

Propriétés bâties	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI
	19,17 %	%	1,19 % inchangé	21,90 %	0,205 %	14,50 %	%

Propriétés non bâties	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
	76,51 % inchangé	%	7,70 % inchangé	77,66 %	0,758 %	23,90 %	%



## 7. Taux d'imposition 2021

### Pas d'évolution des taux de la commune en 2021

Taxe d'habitation	<b>18,33 % (gelée)</b>
Foncier bâti	<b>19,17% (part commune)</b>
Foncier non bâti	<b>76,51 %</b>

#### Proposition:

**VOTER** pour 2021 les taux suivants :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **41,07 %**

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **76,51%**

*Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.*

**CHARGER** Monsieur le maire ou son représentant de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.



## 8. Approbation des subventions 2021 versées aux associations

### SFDP SUBVENTIONS

	Réalisation	Proposition
	2020	2021
Amicale Anciens combattants Canton St-Lys	230	230
Associations Communales Chasse Agréée Ste-Foy	320	320
Association Pêcheurs à la ligne canton St-Lys	320	320
Association Sent'Aure	180	180
Centre secours sapeurs pompiers St-Lys	350	350
Coopérative scolaire école maternelle	616	588
Coopérative scolaire école élémentaire	805	835
Ecole de musique de Ste-foy	150	150
Foyer Socio-éducatif Collège Léo Ferré	180	0
Ste-Foy Sports et Loisirs	450	450
Union cycliste St Foyenne	400	400
Union sportive Pétanque	500	500
Union sportive Ste-Foy Football	3200	3200
Union sportive Ste-Foy Rugby	3200	3200
AGORA	1000	1700
AFPEL	1150	1150
Assistante maternelle Bisounours	150	150
Palette Foyenne	150	150
Tennis	200	0
Rencontre des Festivités Foyennes	0	300
Repair'Café	300	200
SHR 31	150	150
Les Zamis en Balade	200	200
Fidésiades en savès	1100	1100
Savès Patrimoine	150	150
RESERVE : Projets associatifs	5549	5027
<b>TOTAL</b>	<b>21000</b>	<b>21000</b>



## 8. Approbation des subventions 2021 versées aux associations

### Proposition:

**APPROUVER** le principe de versement de subventions aux associations tel que présenté ci-dessus,

**INSCRIRE** ces dépenses au budget 2021, article 6574, section « *Subventions de fonctionnement aux associations* »,

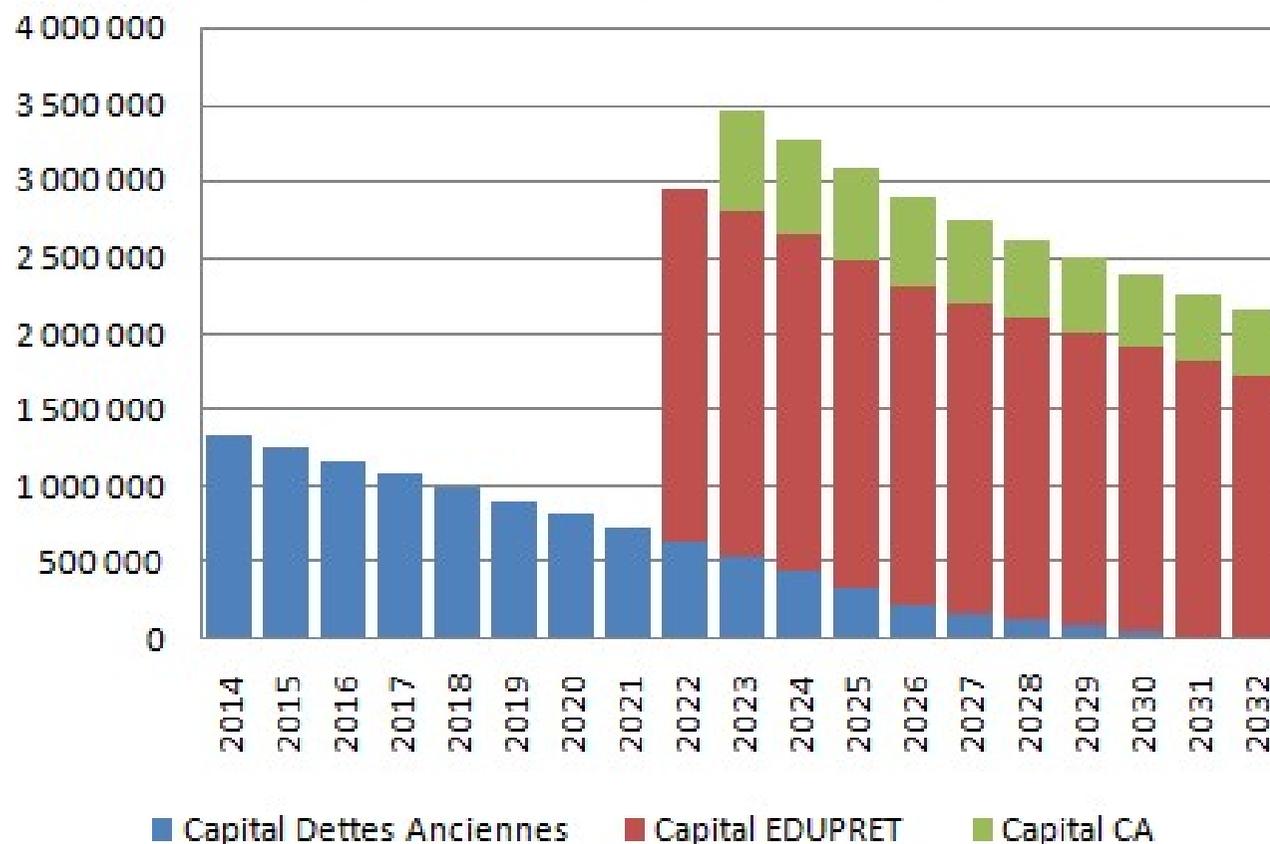
**DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents relatifs à ces opérations.



# 9. Approbation du budget communal 2021

## Données financières globales

### Capital des emprunts cumulés



Nouveaux emprunts	
<b>EDUPRET</b>	<b>2 314 940 €</b>
sur 40 ans	510 369 €
Taux 1,1%	2 825 309 €

amortissement constant **57 874 €**  
 intérêts en décroissance ici max **25 122 €**

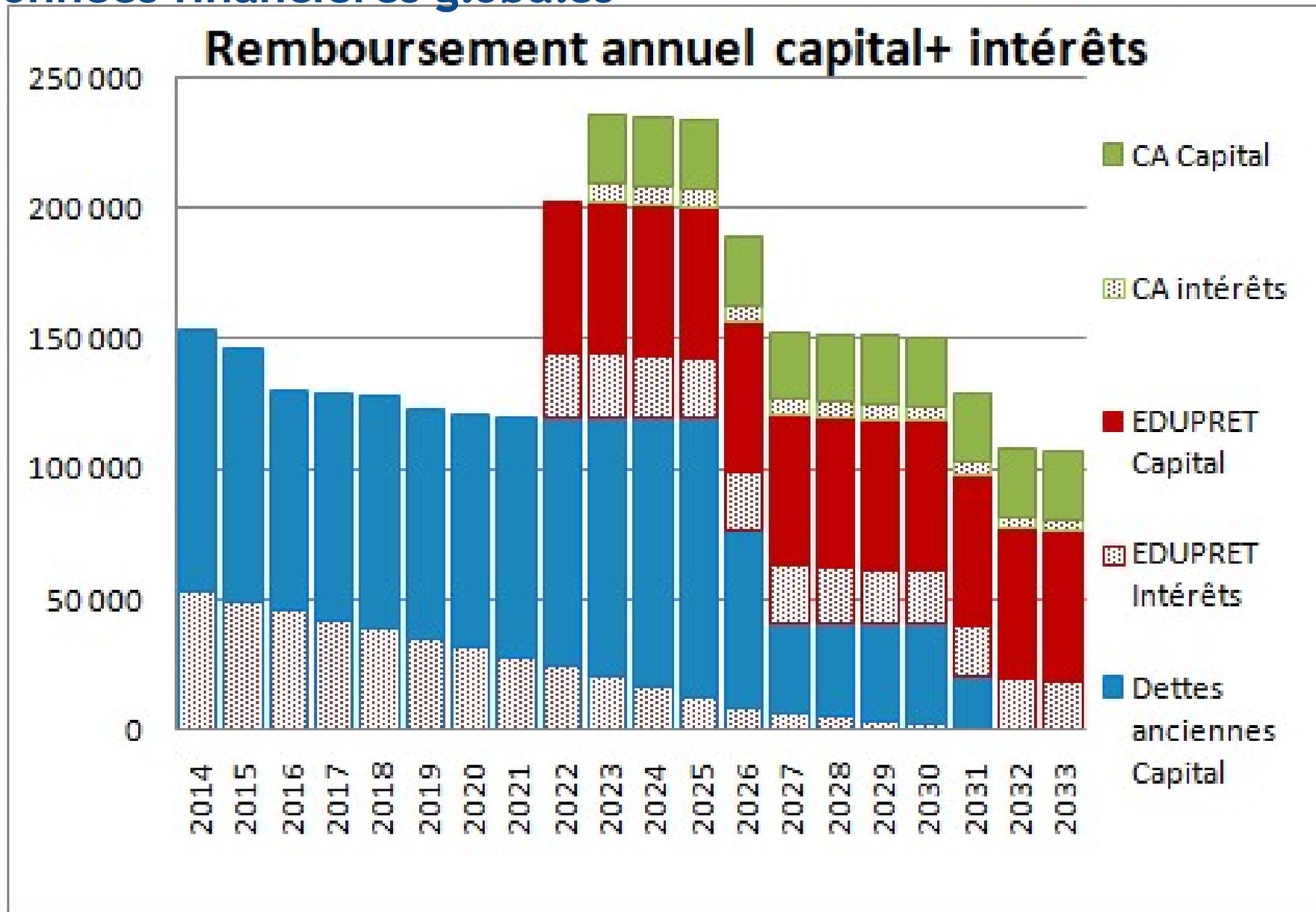
<b>CA</b>	<b>650 000 €</b>
sur 25 ans	112 828 €
Taux 1,07%	762 828 €

amortissement constant **26 000 €**  
 intérêts en décroissance ici max **7 334 €**



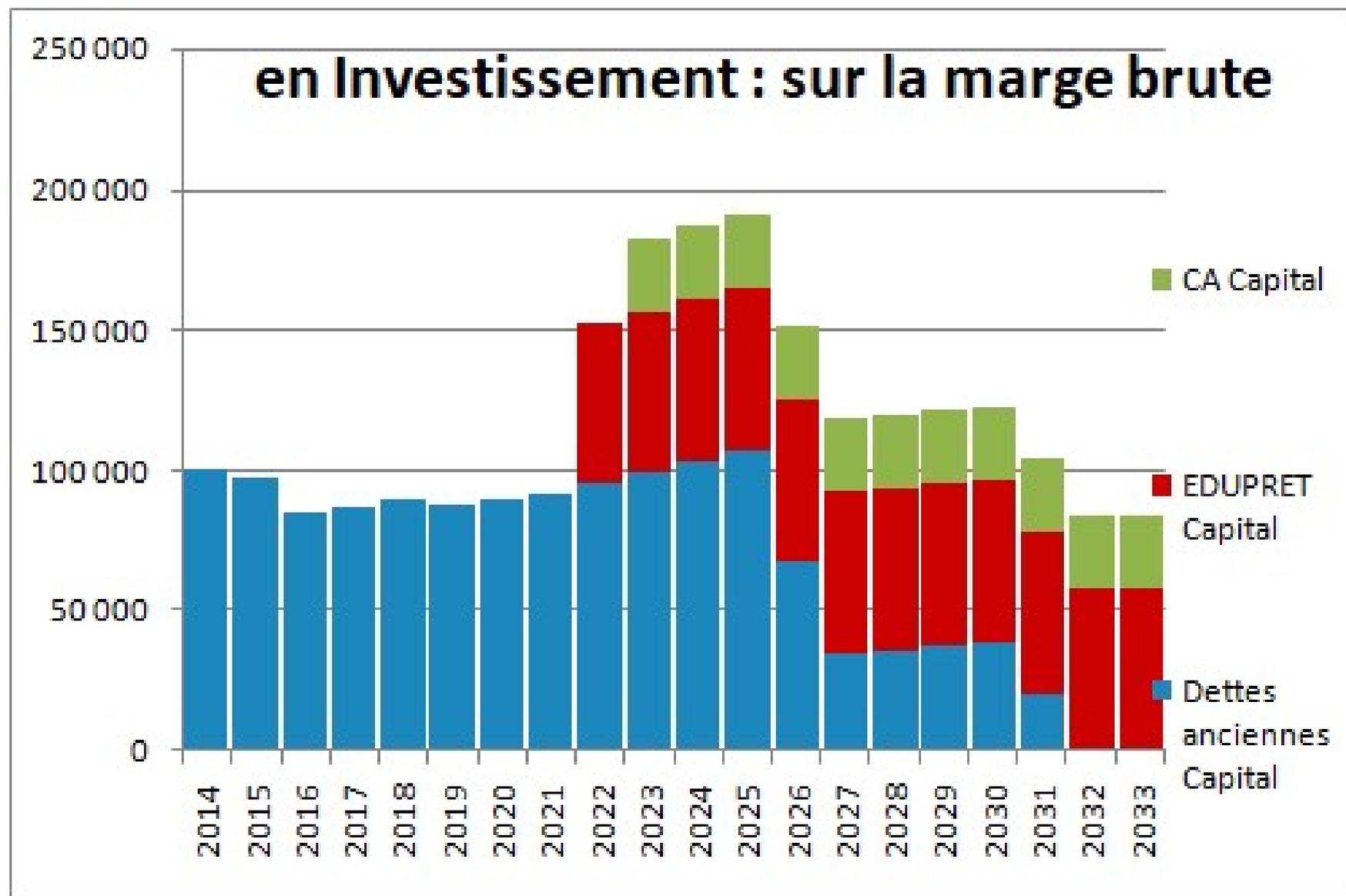
# 9. Approbation du budget communal 2021

## Données financières globales



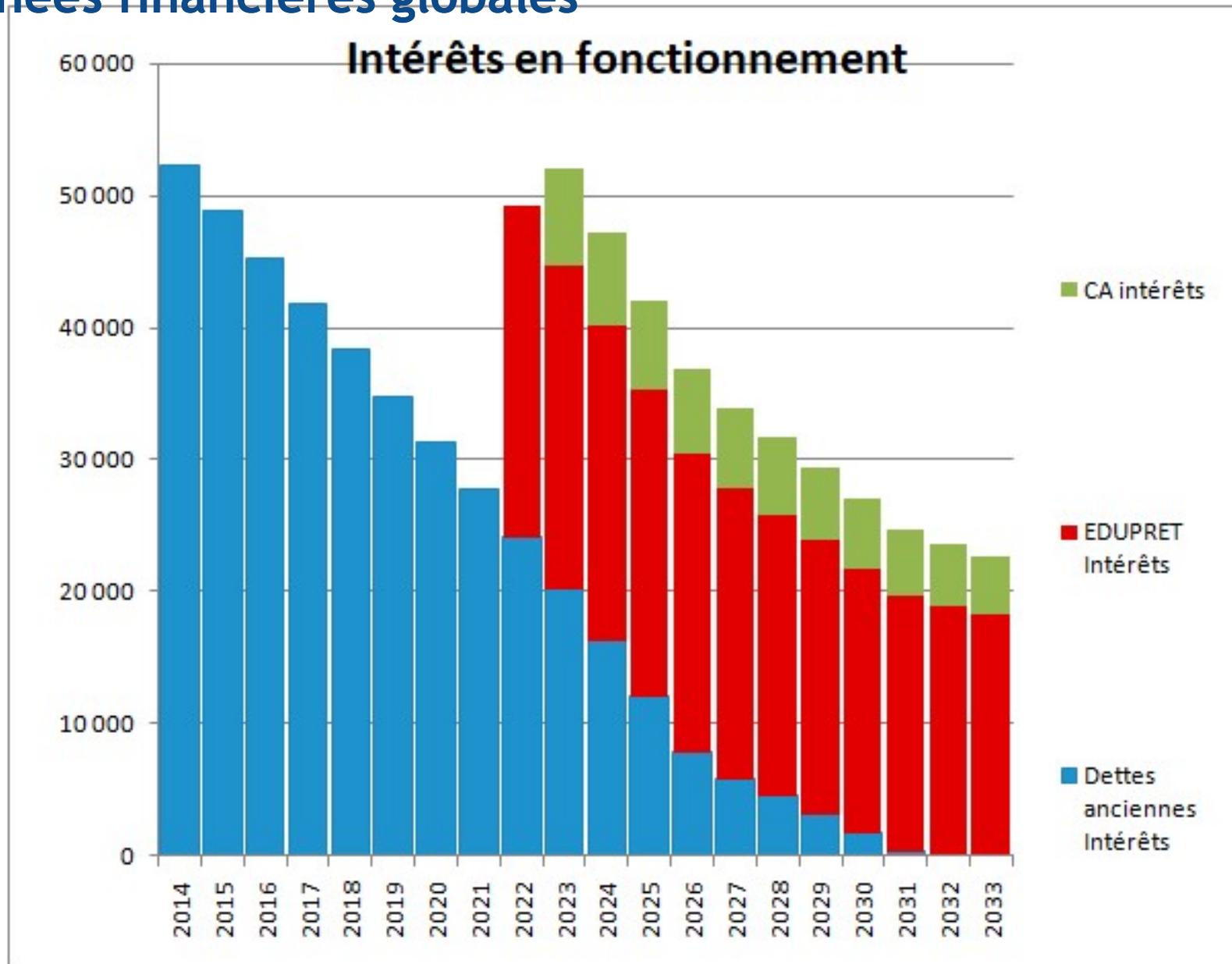
## 9. Approbation du budget communal 2021

### Données financières globales



## 9. Approbation du budget communal 2021

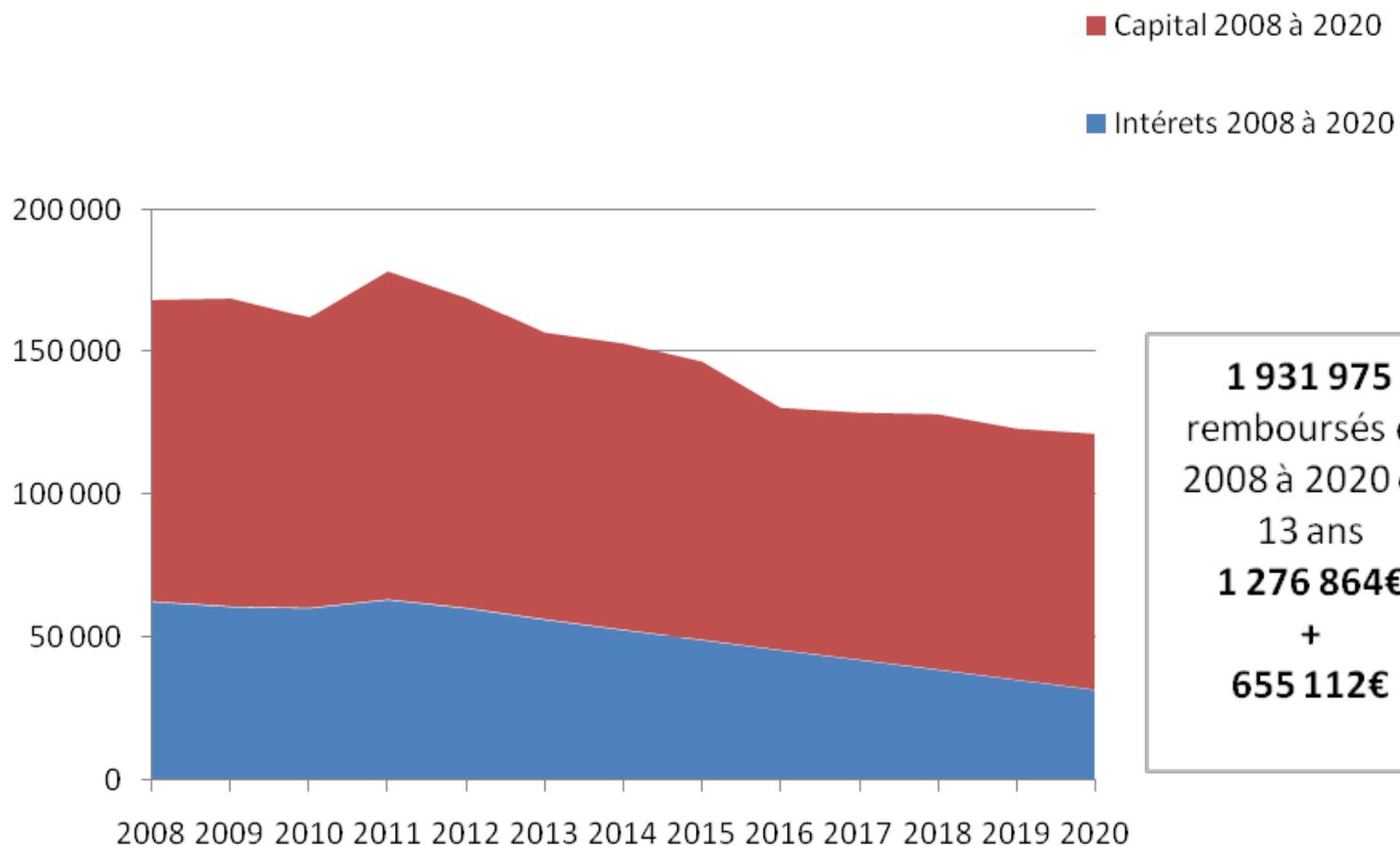
### Données financières globales



# 9. Approbation du budget communal 2021

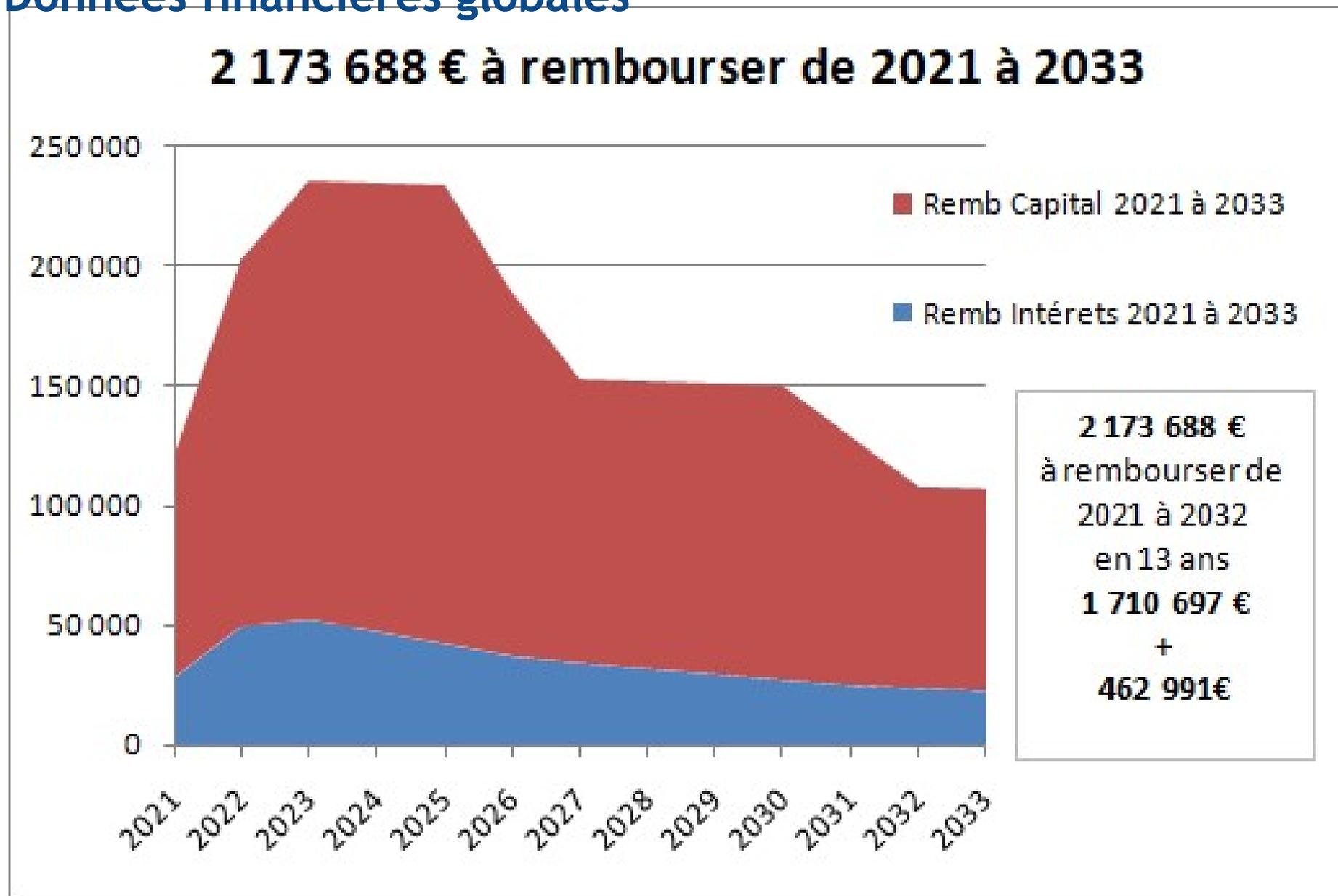
## Données financières globales

**1 931 975 € remboursés de 2008 à 2020**



## 9. Approbation du budget communal 2021

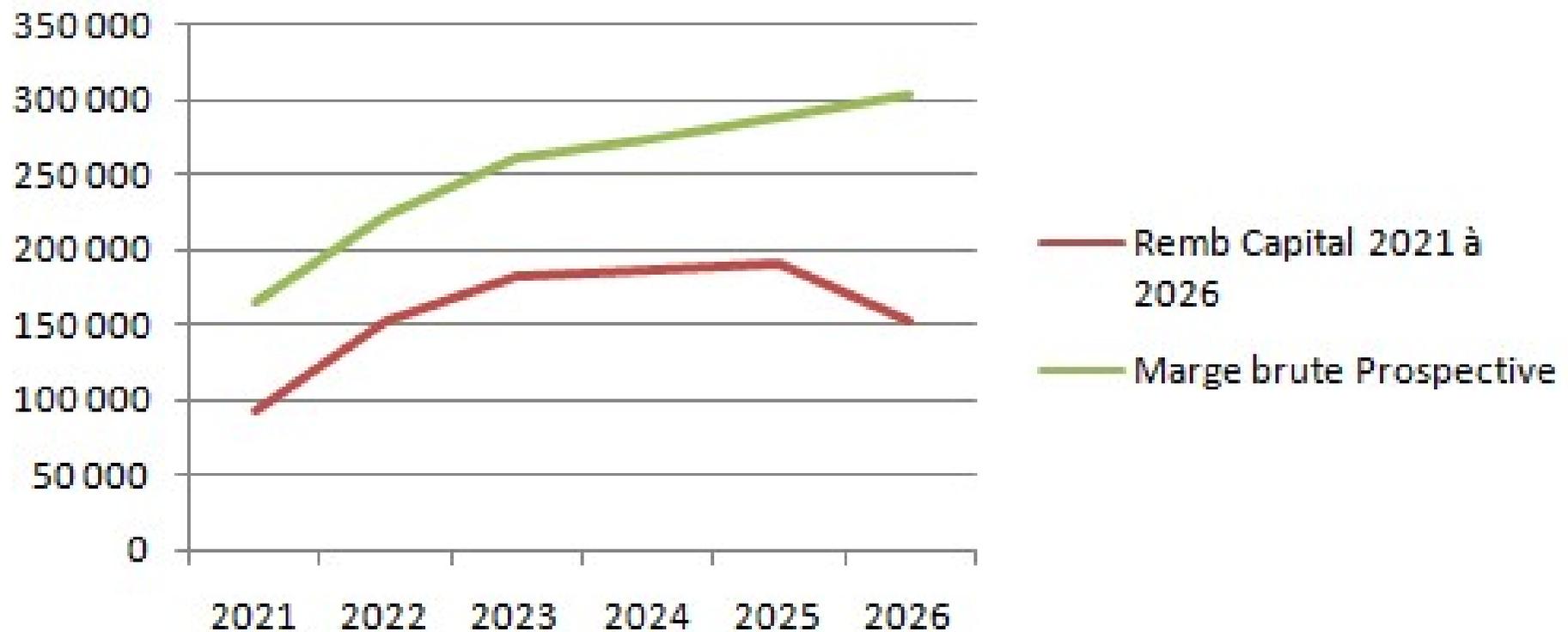
### Données financières globales



## 9. Approbation du budget communal 2021

### Données financières globales

#### Marge Brute prévue dans prospective pour couvrir le remboursement des dettes anciennes et nouvelles



# 9. Approbation du budget communal 2021

## FONCTIONNEMENT

dépenses		prévisions	Prospective	recettes		prévisions	Prospective
11	charges à caractère général	486 250	442 782	013	atténuation de charges	30 000	
12	charges de personnel	832 000	800 000	70	produits des services	162 900	190 000 Ch70 et 75
14	atténuation de produits	129 408	129 408	73	impôts et taxes	946 000	966 750
65	autres charges de gestion	130 674	146 000	74	dotations et participations	468 700	492 601
66	charges financières	28 120	27 731	75	autres produits	40 108,83	
67	charges exceptionnelles	1 000		76	produits financiers	2	
		<b>1 607 452</b>	<b>1 545 921</b>	77	produits exceptionnels	22 500	61 200 Ch13 et 77
022	dépenses imprévues	41 548	61 531			<b>1 670 211</b>	<b>1 710 551</b>
023	virement à la section invest	400 000		002	excédent reporté	378 789,17	-40 340
<b>total</b>		<b>2 049 000</b>		<b>total</b>		<b>2 049 000</b>	

0

## INVESTISSEMENT

dépenses		rar	prévisions	total	recettes		rar	prévisions	total
001	résultat reporté		235 779,08	235 779,08	021	virement section foncion.		400 000	400 000
16	remboursement dette		94 075	94 075	10	dotations et fonds divers		79 674,93	79 674,93 FCTVA +TA
20	immob,incorporelles	PLU	30 842	30 842	1068	affectation des résultats		287 463,07	287 463,07
204	Subv d'équipements versées	EHPAD	15 000	15 000	13	subventions investissement		861 922	861 922
21	immob. Corporelles				16	emprunts			
	Service technique	36 734,00	568 951	605 685		EDUPRET		2 314 940	2 314 940
	Complexe scolaire	5 940	2 682 784	2 688 724		CA 10%		80 000	80 000
	hors grands projets	9 010,00	179 886	188 896	040	opération d'ordre entre section		0	0
020	dépenses imprévues		64 453,92	64 453,92	041	opérations patrimoniales			
040	érations ordre entre sections			0	<b>total</b>		<b>4 024 000,00</b>	<b>4 024 000,00</b>	
27	immobilisations financières		100 545	100 545					
<b>total</b>		<b>51 684,00</b>	<b>3 972 316,00</b>	<b>4 024 000,00</b>					

0,00

### Affectation des résultats N-1 au budget N

Pour combler le 'trou' de l'investissement + les RAR, on affecte au

Cpte 1068 "Inv recettes" : **287 463,07**

en prenant sur le résultat cumulé du Fonctionnement, il reste alors au

Cpte 002 "excédent de fonc reporté" : **378 789,17**

et le résultat cumulé d'investissement est reporté au

Cpte 001 "solde d'exécution d'inv reporté" : **235 779,08**

# 9. Approbation du budget communal 2021

## Investissement

Investissements 2021	Prévision		Recettes
<u>RAR 2020</u>			
Piste cyclable - Atelier INFRA et Actes notariés	4 020		
Service technique - Architecte Collart et Contrôles	36 734		
Complexe scolaire élémentaire - AMO, Architecte et BE	5 940		
Divers ST et Mairie	4 990		
	<b>51 684</b>		
	<b>Engagements en 2021</b>		
PLU - Révision générale PLU et schéma assainissement	30 842		2 500
Subv d'équipement aux personnes de droit privé EHPAD	15 000		
Service technique - fin études	2 581	(39 315€)	
Service technique - construction et VRD	566 370		Subv CD construction 40%+3CG 168 922
Complexe scolaire - AMO, Architecte/BE suivi des travaux	200 000	(205 940€)	
Complexe scolaire élémentaire : 1ers lots en 2021	2 482 784		Subv construction 35% 693 000
Piste cyclable - finalisation actes et achat terrains	13 120	(17 140€)	
Etude accotements D632	11 880		
Liaison pédestre St Lys, terrain Lombez angle cimetièr	8 000		
Participation zones urbanisables en 2021 (Hectare Jardin Fé	19 050		
Poteau incendie 'neuf' route de Lombez	5 500		
SDF village et Parayré - réfection cuisines	11 000		
Bâtiment ST - équipement atelier et mobilier	15 000		
Remplacement Kangoo de 2004 du ST	11 300		
Parafoudres Eglise et Mairie pour mise aux normes	11 736		
Mairie Fenêtres, portes latérales, travaux étage (régie)	43 565		23 804
Ecole Maternelle ENIR3 (5604€ HT)	6 725		2 802
Illuminations noel	5 000		
Plantations d'arbres et arbustes (incendie bus + Pré de la ville)	3 000		1 000
Informatique, tables chaises SDF, portes vélos, jardinières, portes (MAM, WC),Clim mairie, ST	10 010	(15 000€)	
Travaux Clos du Trujol sur Budget Annexe si pas de vente	100 540		
	<b>3 573 003</b>		
	<b>3 624 687</b>		<b>892 028</b>

# 9. Approbation du budget communal 2021

## Synthèse Investissement

Investissements 2021			Prévision	Recettes		
Synthèse dépenses	Ch20	PLU et cuisine EHPAD	45 842 €	Recettes		
	Ch21	Projet Serv Technique	605 685 €		Virement du Fonctionnement	400 000
		Complexe scolaire	2 688 724 €		Subventions, Remb Assurance	892 028
		Piste cyclable + voies	56 070 €		Emprunt EDUPRET	2 314 940
		Rénovations et achats	127 826 €		Emprunt CA 10%	80 000
			<u>3 524 147 €</u>			<u>3 686 968</u>
		Clos du Trujol	<u>100 540 €</u>			
		3 624 687 €				



## 9. Approbation du budget communal 2021

### Proposition:

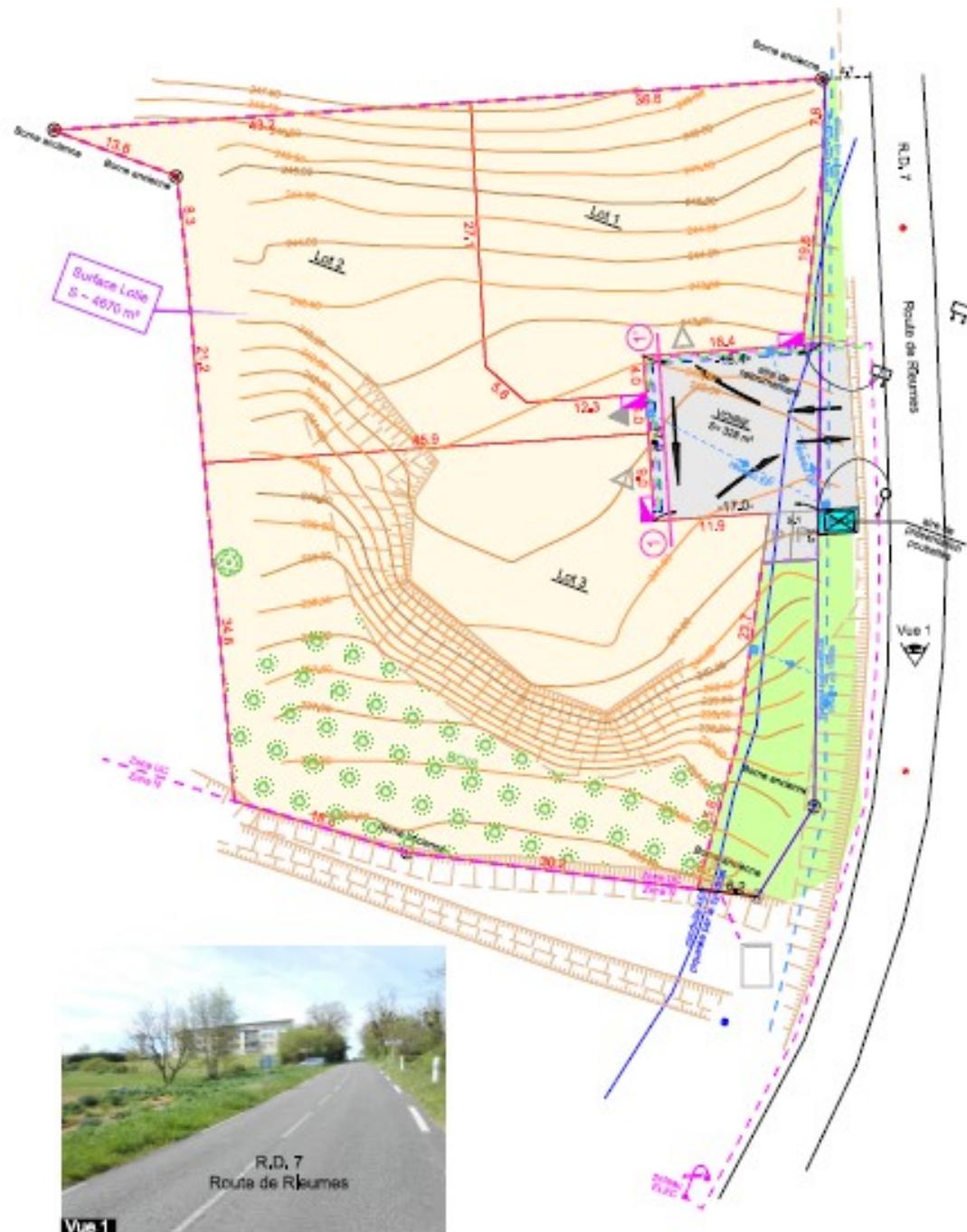
**APPROUVE** le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- ✓ au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 049 000,00	2 049 000,00
Section d'investissement	4 024 000,00	4 024 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 073 000,00</b>	<b>6 073 000,00</b>



# Budget annexe pour le lotissement communal « Le Clos du Trujol »



# « Le Clos du Trujol »



**Avancement des  
travaux au 5  
décembre 2020**



## 10. Approbation du compte de gestion 2020 - Budget annexe « Clos du Trujol »

Les comptes de gestion des différents budgets sont établis par Madame la Perceptrice à la clôture des exercices.

Monsieur le Maire les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et le montant des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que les comptes administratifs.

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « clos du Trujol » de la commune est conforme au compte administratif 2020.



# 11. Approbation du compte administratif 2020 - Budget annexe « Clos du Trujol »

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
Total recettes exercice en cours	66 373 ,64 €	66 373,64 €	132 747,28 €
Total dépenses exercice en cours	66 373,64 €	66 373,64 €	132 747,78 €
RESULTAT 2020	0 €	0 €	0 €
<b>RESULTAT</b>	0 €	0 €	0 €



# 11. Approbation du compte administratif 2020 - Budget annexe « Clos du Trujol »

## Proposition:

**APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « Clos du Trujol » pour l'année 2020 selon les termes figurant dans le tableau ci-dessus, faisant ressortir un résultat global cumulé de 0€,

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du résultat de fonctionnement, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



## 12. Approbation du budget annexe « Clos du Trujol » 2021

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	166 914,04	566 691,04
Section d'investissement	166 914,04	166 914,04
<b>TOTAL</b>	<b>333 828,08</b>	<b>733 605,08</b>

### Proposition:

**APPROUVE** le budget annexe primitif 2021 du « Clos du Trujol » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.



## 13. Attribution et signature des marchés relatifs à la construction du nouveau complexe scolaire élémentaire



**Rappel:** par délibération 44-2020 en date du **29 juillet 2020**, l'assemblée a approuvé le projet de création d'un nouveau complexe scolaire en remplacement du complexe actuel vieillissant et exigu.



## 13. Attribution et signature des marchés relatifs à la construction du nouveau complexe scolaire élémentaire

- **Consultation** selon une procédure adaptée avec les critères suivants :
  - 50 % : Prix des prestations
  - 50% : Méthodologie, valeur technique, délai, organisation et planning d'exécution
- **Avis d'appel public à la concurrence** a été publié le 21 septembre 2020 sur les supports suivants :
  - Diffusion Presse : BOAMP - Le MONITEUR - Marchés Online - La Dépêche du Midi édition. Haute Garonne
  - Diffusion web : La Dépêche du Midi + site internet communal
- La date et l'heure **limite de réception des offres** ont été initialement fixées au mardi 3 novembre 2020 à 12H00 puis reportées au lundi 16 novembre à 12 H00.
- La **Commission d'Appel d'Offres** s'est réunie le 19 novembre 2020 à l'occasion de l'ouverture des plis.
- **Délai de validité des offres** a été fixé à : 120 jours



## 13. Attribution et signature des marchés relatifs à la construction du nouveau complexe scolaire élémentaire

- Le 21 décembre 2020 , le maître d'œuvre présente son **rapport préliminaire d'analyse des offres**. L'objet de ce rapport est de désigner les candidats admis en phase de négociation conformément à l'article 8-2 du règlement de consultation.

30 entreprises sont sélectionnées.

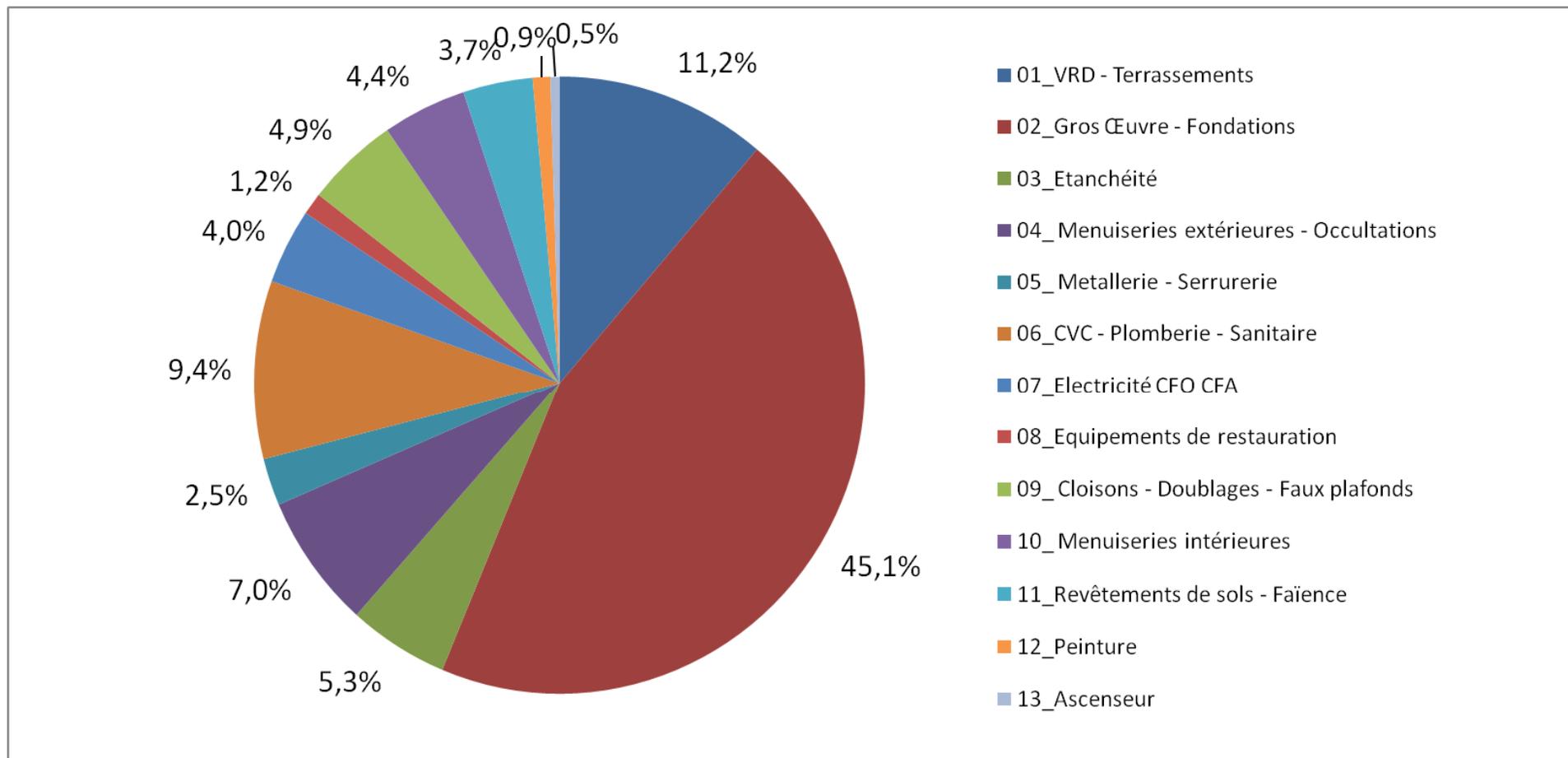
- La **phase de négociation** s'est déroulée du 4 janvier 2021 au 22 janvier 2021.
- Le 3 février 2021 le maître d'œuvre a présenté aux membres de la CAO son **rapport d'analyse des offres après négociation**.
- Face aux contraintes administratives, les entreprises ont été invitées à **proroger le délai de validité** de leurs offres pour 120 jours supplémentaires à compter du 16 mars 2021.
- La CAO s'est réunie le jeudi 8 avril pour présenter son **rapport d'analyse des offres et sa proposition de classement**.



## 13. Attribution et signature des marchés relatifs à la construction du nouveau complexe scolaire élémentaire

LOT	Entreprise	Localisation	Offre HT
01_VRD - Terrassements	<b>CARO TP/Lherm TP/Exedra</b>	31130 QUINT FONSEGRIVES	453 650,37 €
02_Gros Œuvre - Fondations	<b>BOURDARIOS</b>	31083 TOULOUSE	1 829 748,35 €
03_Etanchéité	<b>CDS</b>	31390 CARBONNE	214 900,00 €
04_Menuiseries extérieures - Occultations	<b>SMAP</b>	31100 TOULOUSE	284 000,00 €
05_Metallerie - Serrurerie	<b>SOCO Metal</b>	12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	99 862,12 €
06_CVC - Plomberie - Sanitaire	<b>JUSTUMUS</b>	32000 AUCH	381 552,50 €
07_Electricité CFO CFA	<b>DUNAC</b>	31800 LA SALVETAT SAINT GILLES	161 000,00 €
08_Equipements de restauration	<b>JMJ CUISINES</b>	31140 LAUNAGUET	47 227,80 €
09_Cloisons - Doublages - Faux plafonds	<b>MANFRE</b>	31100 TOULOUSE	199 624,19 €
10_Menuiseries intérieures	<b>COUCOUREUX BATIMENT</b>	31240 L'UNION	180 270,54 €
11_Revêtements de sols - Faïence	<b>LACAZE</b>	82000 MONTAUBAN	149 500,00 €
12_Peinture	<b>C&amp;T Decors</b>	82000 MONTAUBAN	37 623,99 €
13_Ascenseur	<b>ORONA</b>	31670 LABEGE	19 465,00 €
			<b>4 058 424,86 €</b>

# 13. Attribution et signature des marchés relatifs à la construction du nouveau complexe scolaire élémentaire



## 13. Attribution et signature des marchés relatifs à la construction du nouveau complexe scolaire élémentaire

Conformément au **rapport et à l'avis de la CAO**, à l'**analyse effectuée par** le bureau d'étude technique EGIS représenté par Monsieur Frustié , le cabinet d'architecture MDR représenté par Monsieur Devaux, Architecte et par le cabinet OTEIS, assistance à maîtrise d'ouvrage représenté par Monsieur Pujalte, et au regard des **critères de jugement des offres** énoncés dans le règlement de la consultation:

### Proposition:

**VALIDER** la proposition de classement énoncée ci-dessus ;  
**ATTRIBUER** les marchés de travaux pour la construction du nouveau complexe scolaire élémentaire aux entreprises ci-dessus pour un montant total HT de **4 058 424,86 €**

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et notifier le marché de travaux aux entreprises retenues



## 14. Suppression d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe

- Contexte: mise en retraite pour invalidité de l'agent occupant l'emploi susvisé, le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h) est resté vacant et n'a pas vocation à être pourvu à nouveau
- Pour une bonne gestion des effectifs de supprimer le dit poste

### Proposition:

**DECIDER** d'adopter la proposition du Maire,  
**SUPPRIMER** le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h) rendu vacant suite à la mise à la retraite pour invalidité de l'agent  
**MODIFIER** le tableau des emplois à compter de ce jour



# 15. Mise à jour du tableau des effectifs

**Proposition:**

**APPROUVER** le tableau des effectifs de la collectivité mis à jour le 13 avril 2021 tel que présenté ci-contre

CADRE D'EMPLOI, GRADE DES AGENTS	FONCTIONS	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS CREEES	EMPLOIS VACANTS	DUREE HEBDO	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
* Attachés Territoriaux (Cat A)	Directrice Générale des Services	1	1	0	35h	1
* Rédacteurs (Cat B)	Directeur des Services	1	1	0	35h	1
* Adjoint Administratifs Territoriaux (Cat C)	Accueil et Etat Civil	1	1	0	35h	1
	Urbanisme / Elections	1	1	0	35h	1
	Ressources Humaines	1	1	0	35h	1
	Comptabilité	1	1	0	35h	1
	Marchés Publics/Cimetière	1	1	0	30h	0,86
<b>TOTAL FILIERE</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>		<b>6,86</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
* Techniciens (Cat B)	Responsable des Services Techniques	1	1	0	35h	1
<b>Sous Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>1</b>
* Agent de Maîtrise (Cat C)	Agent d'entretien polyvalent	1	1	0	35h	1
	Responsable service Restauration scolaire - Ecoles	1	1	0	30h	0,86
<b>Sous Total</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>		<b>1,86</b>
* Adjoints Techniques Territoriaux (Cat C)	Agent d'entretien polyvalent	3	4	1	35h	3
	Agent d'entretien Restauration scolaire	4	4	0	30h	3,44
<b>Sous Total</b>		<b>7</b>	<b>8</b>	<b>1</b>		<b>6,44</b>
<b>TOTAL FILIERE</b>		<b>10</b>	<b>11</b>	<b>1</b>		<b>9,3</b>
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>						
* Agent Territorial Spécialisé (Cat C)	ATSEM	3	3	0	30h	2,58
<b>TOTAL FILIERE</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>		<b>2,58</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
* Adjoint Territorial d'Animation (Cat C)	Ludothécaire / Bibliothécaire	1	1	0	28h	0,8
<b>TOTAL FILIERE</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>0,8</b>
<b>TOTAL TOUTES FILIERES</b>		<b>21</b>	<b>22</b>	<b>1</b>		<b>19,54</b>



# 16. Délibération portant approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur de Garonne



## 16. Délibération portant approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

### RAPPEL

Le nouvel article L5211-11-2 du CGCT issu de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, impose à chaque Président d'EPCI à fiscalité propre d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion de l'organe délibérant un débat qui devra faire l'objet de l'adoption d'une délibération portant sur la question de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'EPCI et ses communes membres.

La délibération adoptée à l'issue de ce débat devra décider du principe de l'adoption ou pas d'un tel pacte.

Le conseil communautaire du 15 octobre 2020 a décidé de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes membres et la communauté de communes Cœur de Garonne.



# 16. Délibération portant approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

## PLANNING



**Groupe de travail :**  
**A.Agboton - PM. Blanc - C. Cazalot - D. Parédé - P. Roquabert - F. Vives**

[La loi n° 2021-160 du 15 février 2021](#) proroge l'Etat d'urgence au 1<sup>er</sup> juin 2021, qui devait initialement prendre fin le 16 février dernier, pour faire face à l'épidémie (article 2).  
L'article 4 prévoit que le pacte de gouvernance peut être adopté dans **un délai d'un an (au lieu de 9 mois)** à compter du second tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires. Le délai d'adoption est donc le **28/06/2021 après avis des communes.**



# 16. Délibération portant approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

## SOMMAIRE

### I. Préambule

- ✓ *Origines de la communauté de communes Cœur de Garonne*
- ✓ *Valeurs directives*
- ✓ *Enjeux et impératifs légaux*
- ✓ *Réalisations et acquis depuis la création de la communauté de communes*
- ✓ *Enjeux du mandat 2020 – 2026 – Projet de Territoire*

### II. Les instances de la gouvernance : définition et composition

- ✓ *La Conférence des maires (article L.5211-11-3 du CGCT et règlement intérieur)*
- ✓ *Le Bureau (article L.5211-10 du CGCT et règlement intérieur)*
- ✓ *Le Conseil communautaire (article L.5211-6 du CGCT et règlement intérieur)*
- ✓ *Les Commissions (articles L2121-22 et L5211-40-1 du CGCT et règlement intérieur)*

### III. L'exercice de la gouvernance : modalités de fonctionnement des différentes instances

- ✓ *La Conférence des maires*
- ✓ *Le Bureau*
- ✓ *Le Conseil communautaire*
- ✓ *Les Commissions*

### IV. L'exercice des compétences



# 16. Délibération portant approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

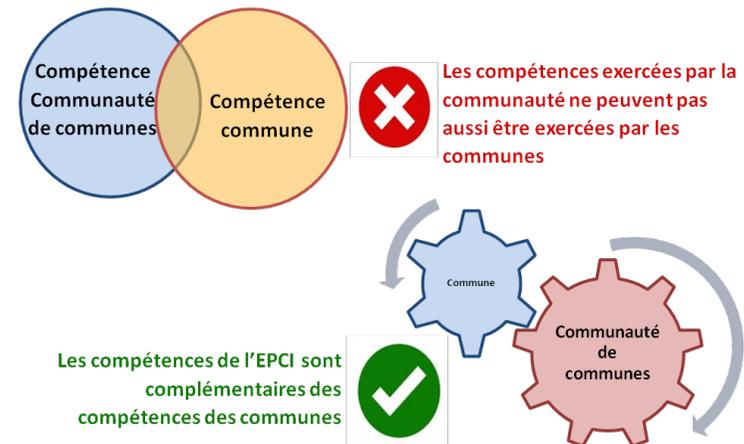
## CONTENU PACTE DE GOUVERNANCE CŒUR DE GARONNE

### I. PREAMBULE

✓ *Origines de la communauté de communes*

✓ *Valeurs directives :*

- Une solidarité entre les communes et la communauté de communes
- Une gouvernance de proximité
- Une représentativité des communes dans les instances (place centrale de la conférence des maires)
- Un lien administrés/communes/communauté de communes renforcé pour un service public efficace et une information efficace des élus communautaires et communaux



# 16. Délibération portant approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

## ✓ *Enjeux et impératifs légaux*

- ✓ Loi NOTRE – Renforcement de l'intercommunalité (07/08/2015)
- ✓ Loi Engagement et Proximité (27/12/2019)



Pacte de gouvernance

## ✓ *Réalisations et acquis depuis la création de la communauté de communes*

## ✓ *Enjeux du mandat 2020 – 2026 – Projet de Territoire*

## II. Les instances de la gouvernance : définition et composition

### *Règlement intérieur*

- ✓ *La conférence des maires*
- ✓ *Le bureau*
- ✓ *Le conseil communautaire*
- ✓ *Les commissions*



# 16. Délibération portant approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

## III. L'exercice de la gouvernance : modalités de fonctionnement des différentes instances

Orientation et évaluation	Réflexion et propositions	Décision et exécution	
Conférence des maires	Commissions	Bureau	Conseil communautaire

### La Conférence des maires

La **conférence des maires** est le lieu de partage des objectifs, elle fixe annuellement les axes prioritaires.

Elle est saisie pour avis préalable de toutes les questions intéressant notamment les grandes orientations relatives à l'aménagement du territoire intercommunal, aux orientations budgétaires et aux stratégies fiscales, aux transferts de compétences et aux modifications de statuts.

- ✓ Fréquence : à minima 3 fois par an (février, juin, octobre)
- ✓ Constitution : les maires et les vice-présidents
- ✓ Lieu : rotation dans les communes
- ✓ Evaluation de l'avancement du projet de territoire
- ✓ Bilan et actualisation du projet de territoire, en vue du mandat suivant

# 16. Délibération portant approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Le Bureau

Le **bureau communautaire** statue sur les dossiers qui seront présentés au conseil communautaire, il met en œuvre les orientations fixées par la conférence des maires.

- ✓ Fréquence : à minima avant chaque conseil communautaire
- ✓ Constitution : le président et les 15 vice-présidents
- ✓ Les membres du bureau font le lien entre les directeurs
- ✓ Les membres du bureau présentent les travaux des commissions.

## Le Conseil communautaire

Le **conseil communautaire** délibère sur toutes les affaires relevant de la communauté de communes, hors délégations au président. Les délégués communautaires sont les représentants des communes et de leurs administrés.

- ✓ Fréquence : à minima 4 par an, environ 10 réunions annuelles
- ✓ Constitution : 87 délégués communautaires
- ✓ Lieu : salles intercommunales (Rieumes, Le Fousseret, Cazères) et salles municipales adaptées sur le territoire
- ✓ Le conseil communautaire donne des informations générales sur la vie de la collectivité

Il permet à des instances extérieures d'intervenir



# 16. Délibération portant approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Les Commissions

**Les commissions** étudient, émettent des avis et proposent des actions et des projets portés par la communauté de communes dans le cadre du projet de territoire et des orientations budgétaires.

Elles soumettent leurs propositions au bureau communautaire qui les valide et les soumet ensuite au vote du conseil communautaire.

- ✓ Fréquence : à minima 1 fois par an, à l'initiative du vice-président
- ✓ Constitution : élus municipaux et communautaires
- ✓ Lieu : sur tout le territoire
- ✓ Cercles de réflexion sur les projets relevant des compétences de la communauté de communes
- ✓ Les vice-présidents sont les animateurs de leurs commissions
- ✓ Les commissions proposent à l'organe délibérant des actions en vue d'atteindre les objectifs fixés par la conférence des maires



# 16. Délibération portant approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

## IV. L'exercice des compétences

Les compétences ne peuvent pas être partagées lorsqu'elles ont été transférées. Toutefois la **contribution des communes est essentielle** à leur exercice.

Une optimisation de la gestion des compétences sera recherchée dans le cadre de la **mutualisation**.

Le schéma de mutualisation permettra de positionner **l'intercommunalité comme une ressource pour les communes**.

Certaines actions exercées par la communauté de communes dans le cadre de ses compétences pourront être confiées aux communes par conventionnement et/ou délégation de la faculté d'engagement de certaines dépenses, à des maires, ...

La **communication** sur les projets sera **menée conjointement** par les communes et la communauté de communes.

Une **charte de bon fonctionnement** sera proposée pour fluidifier les échanges entre les communes et la communauté de communes.





## 17. Convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne relative à la réalisation de cheminements piétonniers hors chaussée



## 17. Convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne relative à la réalisation de cheminements piétonniers hors chaussée

Dans le cadre de la convention signée avec l'entreprise CASSIN TP pour la réalisation des travaux de réhabilitation du chemin de Mongarros, il convient d'entreprendre des **travaux de sécurisation piétonniers au droit de la RD 632** en sortie du rond-point vers le centre-bourg.

Création d'une **bande piétonne d'une largeur de 50 centimètres** entre la bande roulante et l'accotement allant du passage clouté de la RD53A vers l'entrée du village (zone agglomération).

### Proposition:

**AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne une convention pour la réalisation de cheminements piétonniers hors chaussée dans les conditions précitées



## Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2022

Tirage au sort des jurés d'assises à partir des listes électorales des personnes âgées de plus de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant leur désignation (nées **avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999**).

Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population à raison d'un juré pour 1 300 habitants.

La répartition est faite par commune ou communes regroupées par arrêté du Préfet.

En vertu de l'article 3 de l'arrêté du 5 février 2021, le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui fixé pour la circonscription considérée, soit **six noms**.



# Retour sur l'exercice du Plan Particulier d'Intervention (PPI) des Etablissements LACROIX

La directive européenne n° 2012/18/UE du Parlement Européen et du Conseil du 4 juillet 2012 dite « Directive SEVESO III » remplaçant la « Directive SEVESO II » à compter du 1er juin 2015 et les textes subséquents, imposent aux **exploitants la réalisation d'études de dangers et d'un Plan d'Opération Interne (P.O.I.)** et aux **services publics la rédaction d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.)** dans le cas d'installation classée SEVESO seuil haut.

Le plan particulier d'intervention, élaboré sous la responsabilité du préfet, est donc la dernière étape d'un processus de sécurité. Il est élaboré sur la **base d'une étude de dangers identifiant précisément les risques internes et externes à l'établissement.**

Bien que poursuivant le même objectif (la protection des populations), la procédure d'élaboration d'un plan de **prévention des risques technologiques (PPRT)** est distincte de celle du **plan particulier d'intervention (PPI)**. Les PPRT ont été introduits par la loi du 30 juillet 2003 alors que les PPI l'ont été par la loi du 22 juillet 1987.



# Retour sur l'exercice du Plan Particulier d'Intervention (PPI) des Etablissements LACROIX

Ces deux mesures établies sur la base des conclusions de l'étude de dangers du site sont toutefois complémentaires :

- le **PPRT** porte sur les **mesures de prévention et protection à prendre en matière d'urbanisation** et
- le **PPI** porte sur les **mesures d'intervention et d'organisation des secours extérieurs en cas d'accident.**



# Retour sur l'exercice du Plan Particulier d'Intervention (PPI) des Etablissements LACROIX

## Synthèse sur l'exercice PPI Lacroix-Ruggieri du 18 novembre 2020

### Objectifs :

- ✓ Alerte : **Tester l'alerte** des acteurs du PPI (services, communes) en heures non ouvrables et de la population par la sirène PPI ;
- ✓ Structures opérationnelles : **Tester la connaissance de l'emplacement des différentes structures opérationnelles et de commandement** ;
- ✓ Etat des stocks de l'entreprise
- ✓ **Tester l'ouverture et la liaison téléphonique des Postes de Commandement Opérationnel(PCO)** dans les mairies concernées ;
- ✓ **Questionnaire aux communes**

### Bilan réalisé par la préfecture

- ✓ Exercice globalement bien mené
- ✓ Intérêt de l'exercice en horaire « décalé »
- ✓ Intérêt de faire fonctionner les nouveaux élus
- ✓ Nouveaux systèmes d'information pour informer la population à étudier



# Présentation du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2019



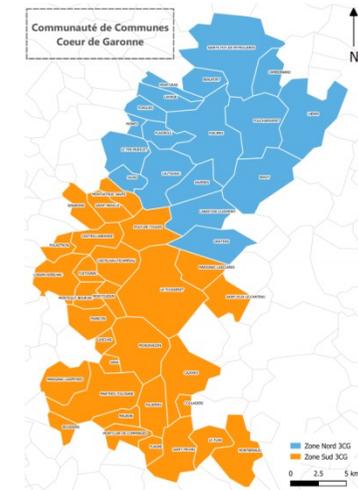
Rapport Annuel sur le service  
public de prévention et de  
gestion des déchets ménagers  
et assimilés

Année 2019



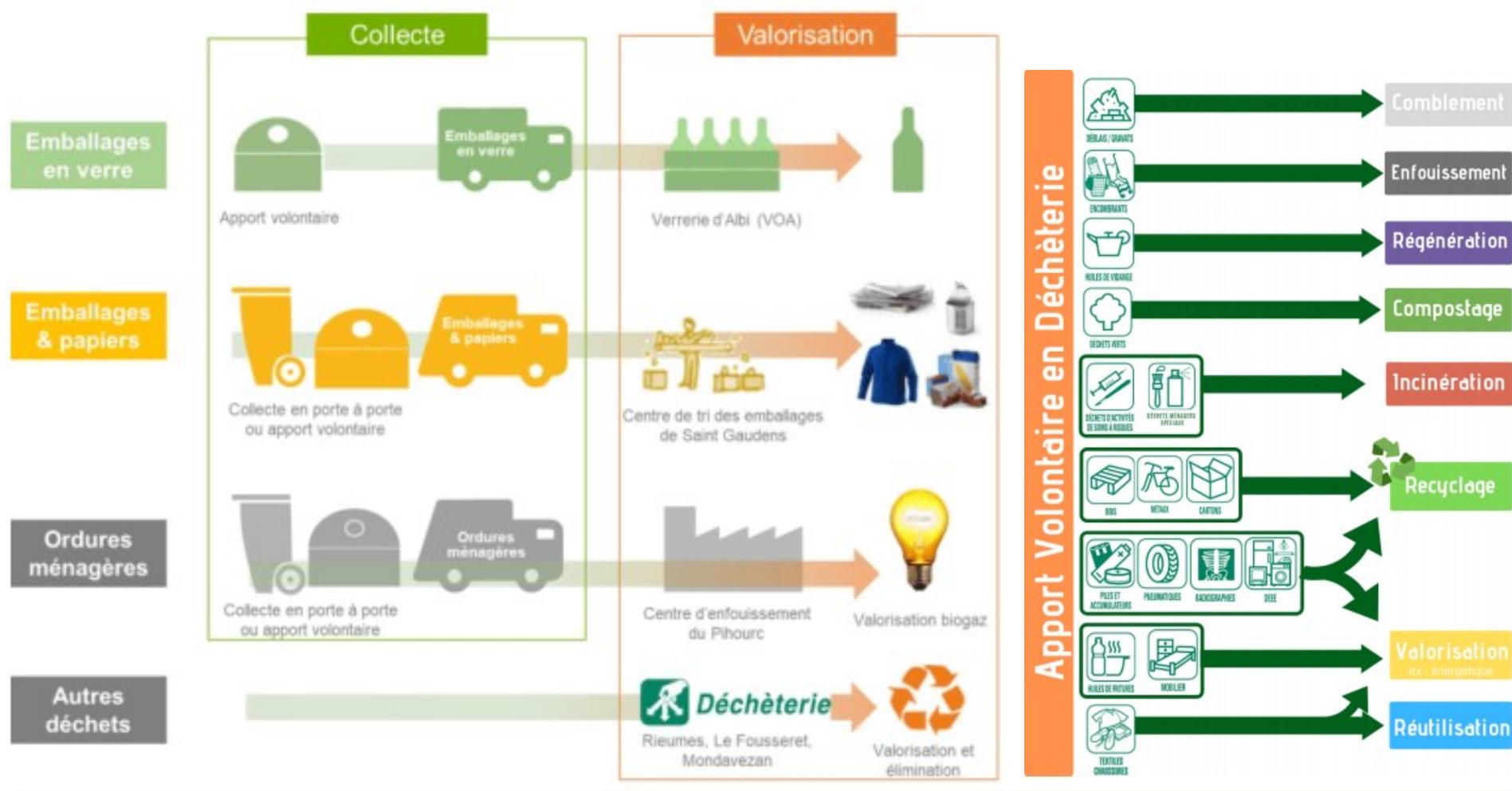
# Présentation du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2019

## Organisation



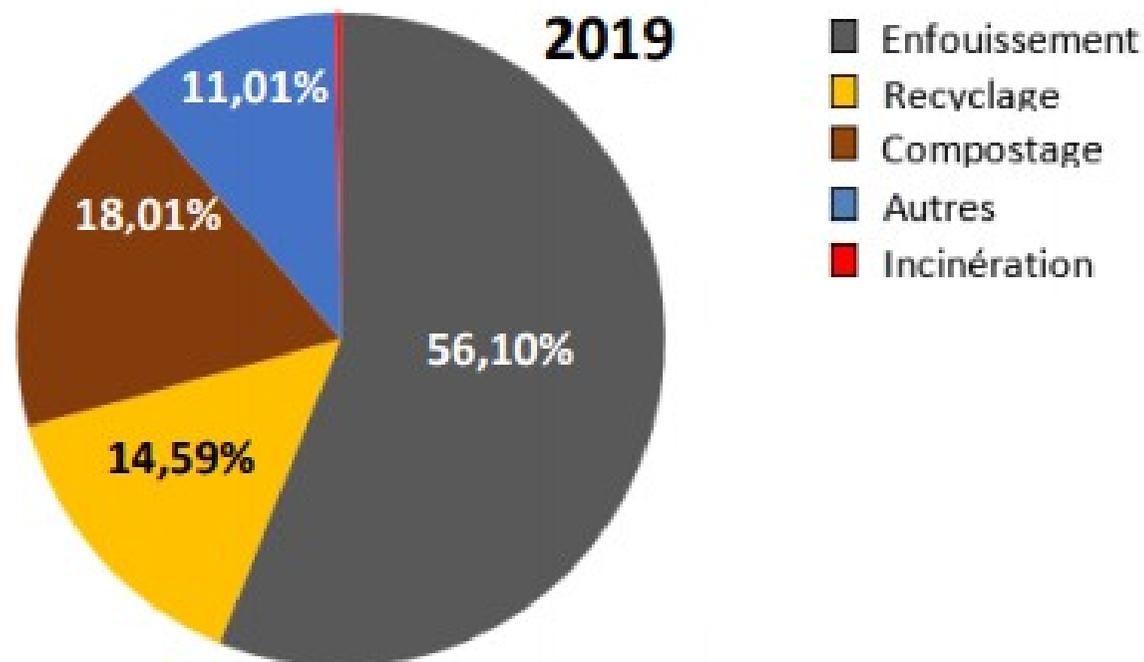
# Présentation du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2019

## Destinations de traitement des différents flux collectés



# Présentation du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2019

Représentation en % des tonnages des modes de traitement



# Présentation du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2019

## Tarification incitative



## Comment ça fonctionne ?



Une enquête est indispensable pour estimer les pratiques et les besoins, informer et créer le compte usager



Les bacs et les colonnes seront identifiés et pucés



A chaque présentation à la collecte, les données seront transmises à Coeur de Garonne



Calcul de la tarification et facturation



# Prochaines réunions



- **Prochains bureaux**
  - **22 avril 2021 18h**
  - **6 mai 2021 18h**
  - **17 juin 2021 18h**
- **Conseils communautaires**
  - **20 mai 2021 19h**
  - **1<sup>o</sup> juillet 2021 19h**



# Prochaines réunions



- **Prochain Conseil Municipal**
    - **Fin mars à confirmer**
  - **Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin**
- 
- **1° visio « Gardons le contact » vendredi 16 avril à 20H30**
  - **Cérémonie citoyenne le samedi 17 avril à 11 heures**



# 1° Visio « Gardons le contact »



**PROJETS**  
pour **Sainte-Foy**

3 thèmes abordés à partir de vos choix (voir verso)

 **GARDONS LE CONTACT**  
Vendredi 16 avril  
à 20h30  
en visio



# 1° Visio « Gardons le contact »

- 3 thèmes **retenus** parmi les propositions :
  - **Budget communal (appui aux investissements, taxes ménages...)**
  - Centre de loisir (perspectives...)
  - Chemins de randonnée (passerelles, chemin de Mongaros...)
  - COVID-19 (règles actuelles, adaptation communale...)
  - **Déploiement fibre optique (installation jusqu'à la maison)**
  - Nouveaux lotissements (terrains à vendre ...)
  - Outils de communication (site internet, PanneauPocket...)
  - Piste cyclable (avancement...)
  - Projet complexe scolaire (avancement...)
  - Règles encombrantes, déchets verts
  - **Révision du PLU (avancement et perspectives)**
  - **Tarification incitative des ordures ménagères (enquête à venir)**
  - Travaux en cours (service technique, voirie...)
  - **Zone d'Activités (avancement.....)**

